

Commune de ROUSSENNAC Séance du 05 mars 2026

Commune de ROUSSENNAC Séance du 05 mars 2026

Nombre de membres :	Afférents au Conseil Municipal :	15	Date de la convocation : 25 février 2026
	En exercice :	14	Date d'affichage : 25 février 2026
	Qui ont pris part à la délibération :	12	

L'an deux mille vingt-six et le cinq mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CAMBOULAS Marie-Laure, adjointe au maire.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean Claude FROMENT, Joël FROMENT, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE

Excusés : Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL

Monsieur Jean Claude FROMENT a été nommé secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2026 :

Après lecture, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 Janvier 2026.

DELIBERATIONS

Nomination d'un secrétaire de séance : N° DE_20260305_001

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal de ROUSSENNAC, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** Monsieur Jean-Claude FROMENT secrétaire de séance.

Approbation du PV de la réunion du 22 janvier 2026 : N° DE_20260305_002

Le procès-verbal de la séance Conseil municipal du 22 janvier 2026 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 sans observation.

Commune de ROUSSENNAC Séance du 05 mars 2026

2026-05

Délibération sur le compte unique financier - ROUSSENNAC 2025 : N° DE_20260305_003

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	20 000,00	0,00	373 616,17	0,00	393 616,17
Opérations exercice	391 867,67	465 855,12	824 920,51	677 729,16	1 216 788,18	1 143 584,28
Total	391 867,67	485 855,12	824 920,51	1 051 345,33	1 216 788,18	1 537 200,45
Résultat de clôture		93 987,45		226 424,82		320 412,27
Restes à réaliser	0,00	0,00	188 893,73	275 844,06	188 893,73	275 844,06
Total cumulé	0,00	93 987,45	188 893,73	502 268,88	188 893,73	596 256,33
Résultat définitif		93 987,45		313 375,15		407 362,60

Monsieur Sébastien CAYSSIALS, maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Mme CAMBOULAS Marie-Laure vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commune de ROUSSENNAC Séance du 05 mars 2026

Délibération sur le compte unique financier - SERVICE ASSAINISSEMENT DE ROUSSENNAC 2025 : N° DE_20260305_004

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	14 986,31	0,00	33 252,87	0,00	48 239,18
Opérations exercice	14 527,89	17 467,20	37 908,82	19 682,39	52 436,71	37 149,59
Total	14 527,89	32 453,51	37 908,82	52 935,26	52 436,71	85 388,77
Résultat de clôture		17 925,62		15 026,44		32 952,06
Restes à réaliser	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
Total cumulé	0,00	17 925,62	15 000,00	15 026,44	15 000,00	32 952,06
Résultat définitif		17 925,62		26,44		17 952,06

Monsieur CAYSSIALS Sébastien maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Madame CAMNOULAS Marie-Laure vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commune de ROUSSENNAC Séance du 05 mars 2026

2026-06

Délibération sur le compte unique financier - LOTISSEMENT LE BARANQUET 2025 : N° DE_20260305_005

5Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,09	0,00	0,84	0,00	0,84
Opérations exercice	121 707,62	121 707,86	121 708,00	121 707,62	243 415,62	243 415,48
Total	121 707,62	121 707,86	121 708,00	121 708,46	243 415,62	243 416,32
Résultat de clôture		0,33		0,46		0,79
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	0,33	0,00	0,46	0,00	0,79
Résultat définitif		0,33		0,46		0,79

Monsieur Sébastien Cayssials Maire e retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Madame CAMBOULAS Marie Laure vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commune de ROUSSENNAC Séance du 05 mars 2026

Utilisation salle des fêtes par l'association inflorescence dimanche 08 mars 2026 :

N° DE_20260305_006

Madame Bussy Camille responsable de l'association inflorescence sollicite le conseil municipal de Roussennac pour l'utilisation de la salle des fêtes de Roussennac dans le cadre d'une animation exceptionnelle le dimanche 08 mars 2026 de 10h à 12h.

Après avoir délibéré à son unanimité le conseil municipal de Roussennac décide de répondre favorablement à cette demande. En contrepartie, l'association inflorescence s'engagera à verser 10€ pour l'utilisation de la salle des fêtes de ROUSSENNAC afin de pallier aux frais de chauffage et d'électricité. Une convention d'utilisation sera signée par les deux parties.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

❖ Projet 2026 :

Achat terrain Mme et M Richard : Monsieur le Maire indique que Madame et Monsieur Richard ont donné leur accord pour vendre à la commune leur parcelle située route de Rignac, encadrée B 1430 pour un montant de 25 000€. Un plan de bornage a été établi par l'entreprise AQR. La vente pourrait avoir lieu avant la fin du premier semestre 2026.

Achat jeux pour enfants de moins de 6 ans : Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de remplacer les deux jeux pour enfants de moins de 6 ans dans le parc.

L'entreprise HUSSON a été contactée. Monsieur le Maire présente plusieurs propositions.

Le conseil municipal retient pour principe l'achat des jeux suivants :

- Jeu à ressort : le trèfle pour un montant de 1036,15 € HT
- Balançoire mono-feuille pour un montant de 1761,20 € HT
- Un panneau d'informations pour un montant de 360,50 € HT

❖ Lecture du rapport d'activités du ver rouge :

Monsieur Patrick MARTY donne lecture des rapports moral et financier de l'association du ver rouge intervenant dans l'animation des plans d'eau de Lagarrigue et du Roudilhou.

❖ Compte-rendu de la commission voirie de la communauté de communes :

Monsieur Le Maire présente le compte-rendu de la commission voirie du 27 novembre 2025.

Commune de ROUSSENNAC Séance du 05 mars 2026

2026-07

Des travaux de goudronnage ont été réalisés sur la commune de ROUSSENNAC en 2025, pour un montant de 18 523.00 € HT. La commune a bénéficié de l'intervention des agents de la communauté de communes pour la réalisation de travaux de voirie (arasage, reprise du réseau pluvial...) pour un total de 78.5 heures (montant estimé 11 775 €).

Des travaux d'épaveuse ont été également réalisés en fin d'année, le long des routes de compétences intercommunales.

❖ **Compte rendu fréquentation de la borne électrique de ROUSSENNAC :**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de fréquentation de chargement de la borne électrique située sur le parking, face à l'école, envoyé par le siedo. Lors de l'année 2025, 28 sessions de chargement ont eu lieu, essentiellement durant les week-ends et les mois de juillet et août.

Délibérations
1- Nomination d'un secrétaire de séance : N° DE_20260305_001
2- Approbation du PV de la réunion du 22 janvier 2026 : N° DE_20260305_002
3- Délibération sur le compte unique financier - ROUSSENNAC 2025 : N° DE_20260305_003
4- Délibération sur le compte unique financier - SERVICE ASSAINISSEMENT DE ROUSSENNAC 2025 : N° DE_20260305_004
5- Délibération sur le compte unique financier - LOTISSEMENT LE BARANQUET 2025 : N° DE_20260305_005
6- Utilisation salle des fêtes par l'association inflorescence dimanche 08 mars 2026 : N° DE_20260305_006

Président de la séance

CAYSSIALS Sébastien

secrétaire de la séance

CAMBOULAS Marie-Laure

Commune de ROUSSENNAC



Séance du 05 mars 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie-Laure Camboulas', written over a horizontal line.